



Mise a pied conservatoire

Par **Nouvel donne**, le 17/11/2013 à 17:23

Un employé qui fait parti de l'entreprise depuis 6 mois, a commis en notre absence les fautes suivantes:

Mis une affiche "en panne" sur l'appareil carte bleue et demande aux clients d'aller sortir des espèces pour payer leurs achats (photos de l'affiche)

Mis sur la vitrine une autre affiche (on n'accepte plus les chèques) photos à l'appui

Travaille pour son propre compte dans l'entreprise pendant ses heures de travail

N'enregistre pas des encaissements dans l'ordinateur de caisse .(témoins)

Divulgue de fausses informations aux clients sur la solvabilité de l'entreprise

Comment la mettre à pied dès la semaine prochaine en sachant qu'un employé gagne toujours devant les prudhom